

## INTROCDUCTION

### 1. Etat de la question

Comme le note BERNOUX, « la science n'avance que lorsque chaque génération des savants s'interroge sur les limites et les lois établies par la génération précédente<sup>1</sup> ». C'est donc à cette préoccupation de BERNOUX que nous voulons nous exercer mais cet exercice n'est possible qu'en revisitant les théories précédentes et leurs théoriciens.

En effet, les notions de la salubrité et de l'assainissement, sont parmi les thèmes d'actualité. Elles sont des concepts en processus permanent qui doivent se développer sans cesse dans tous les domaines.

Il est évident et important pour tout chercheur avant de débattre de sa problématique, de pouvoir vérifier les résultats des recherches antérieurs ainsi que toute les documentations sur la théorie qui pourrait se rapporter au thème sous examen. Raison pour laquelle la matérialisation de cette étude est rendue possible par les écrits suivants :

KITUKU NSUKU Pitshou<sup>2</sup> démontre que le gouvernement congolais doit prendre conscience afin de lutter contre l'insalubrité qui est accentué à Kinshasa, promouvoir toutes les entreprises qui s'occupent de la salubrité en leur octroyant les statuts de direction générale ou tout simplement d'entreprise autonome au même titre que les régies de distribution d'eau (Regideso) et autres.

---

<sup>1</sup>BERNOUK Ph., La sociologie des organisations.éd. du Seuil, Paris, 2009, p. 14.

<sup>2</sup>KITUKU NSUKU P, La salubrité dans la ville de Kinshasa : analyse et perspectives d'avenir, mémoire de licence,UNIKIN, ssap, spa, 2008-2009.

Ce nouveau statut permet à ces entreprises d'exécuter leurs projets en vue de maintenir la salubrité et d'acquérir des équipements et matériels appropriés.

La même stratégie devra être utilisée pour les différents services d'environnement installé dans la ville de Kinshasa.

Ainsi, il propose des stratégies suivantes pour lutter contre l'insalubrité à Kinshasa :

- La première stratégie concerne le système de collecte porte à porte des poubelles individuelles comme le fait la poubelkin ;
- La deuxième stratégie concerne le système avec reprise c'est-à-dire le dépôt dans des dépotoirs des quartiers et reprise par camion vers les décharges contrôlés.

Quant à DJAMBA DJAMBA pense que, le concours des administrés est d'une grande importance du fait que, les campagnes de sensibilisation bien réussies sont susceptibles d'apporter des changements comportementaux entraînant une autre vision de la salubrité.<sup>3</sup>

Pour NGOLA SUNDA P. Les raisons qui rendent la ville de Kinshasa mal propre sont à rechercher à la fois dans le chef des gestionnaires qu'à l'endroit de notre population qui se retrouvent culturellement et logistiquement inaptes à auto gérer des ordures ménagères et surtout l'évacuation des immondices et des eaux usées dans les marchés ainsi que le long des grandes artères et sur les grandes places. Il y a donc nécessité d'une réhabilitation physique de la ville de Kinshasa qui doit s'accompagner de la réhabilitation sociale, morale et mentale de ses populations.<sup>4</sup>

---

<sup>3</sup> DJAMBA DJAMBA. La salubrité et gestion des ordures ménagères dans les communes de Kalamu et Limete, mémoire de licence, Unikin, SSAP, SPA, 2009-2010

<sup>4</sup> NGOLA SUNDA P. La lutte contre l'insalubrité publique dans la ville de Kinshasa, mémoire de licence UNIKIN, SSAP, SPA, 2002-2003

La prise en charge publique de l'organisation du service de salubrité est très nécessaire : elle peut être une initiative communale, c'est-à-dire la commune met en place un dispositif et les finances ou une inspiration communautaire, ceci revient à dire que les habitants peuvent s'organiser en mobilisant le travail bénévole, en mettant en place une quasi-taxe avec un abonnement « obligatoire » et en entractualisant avec des collecteurs, les collectifs et les associations.

Tout en abordant le sujet dans le même domaine, notre travail se distingue de ceux de nos prédécesseurs en ce qu'il aborde la question de l'insalubrité en s'intéressant à la politique publique en matière de l'insalubrité dans la ville de Kinshasa.

## **2. Choix et intérêt du sujet**

Un thème d'étude ne se choisit ni au hasard, ni à la légère, mais à partir d'une angoisse existentielle ressentie par un chercheur déterminé face à la vie qu'il mène et qu'il observe autour de lui, dans son propre milieu et sa propre société<sup>5</sup>.

Ceci étant, le choix du sujet se présente comme le premier acte que l'on pose dans le processus de toute recherche scientifique. Le sujet que nous nous sommes proposé d'exploiter, n'a pas été choisi au hasard.

C'est le fruit de l'observation attentionnée sur l'état actuel de l'environnement de la ville de Kinshasa que personne n'hésite de qualifier de Kinshasa la poubelle.

---

<sup>5</sup>ILUNGA KABONGO, Comment étudier les Eglises syncrétiques, point de vue d'un politologue, combat pour un christianisme africain, éd. Saint-Paul, Kinshasa, 1991, p.4.

Pour Emile Bongeli, le choix du sujet ou la formulation du sujet est un fait parmi tant d'autres que l'on observe et qui intéresse l'observateur pensant en fonction de ce qu'il considère comme problème dans son environnement.

Par ailleurs, la démarche poursuivie dans cette étude revêt un triple intérêt à savoir : personnel, pratique et social.

- Sur le plan pratique : ce travail est un outil important mis à la disposition des autorités de la ville de Kinshasa pour leur permettre de mettre en place une politique publique clairement définie en matière de salubrité.
- Sur le plan personnel : en tant que future gestionnaire des entités territoriales décentralisées, nous pensons que ce modeste travail pourrait aider à rendre notre ville saine, car avec la mondialisation, l'environnement socioéconomique du monde est très mouvant, surtout avec les nouvelles technologies, les paramètres socio-économiques de beaucoup des pays d'Afrique en général et la République démocratique du Congo en particulier ne cadrent pas avec la vision d'une croissance économique pour un développement durable.
- Sur le plan scientifique, ce travail constitue une contribution non moins négligeable pour ce qui a été écrit sur les politiques publiques en matière d'assainissement en République démocratique du Congo.

### **1.3. Problématique**

La problématique est un ensemble qui, dans une discipline scientifique quelconque, définit la nature, le contenu et les limites du champ réflexif et heuristique des chercheurs. Elle est l'ensemble des

questions posées dans une science en vue de rechercher des solutions qui s'imposent<sup>6</sup>.

En effet, parmi les nombreux problèmes auxquels la ville de Kinshasa est confrontée, s'inscrit aussi celui de l'insalubrité.

Jadis « Kinshasa la belle », la Capitale de la RDC qui, à travers les avenues donnaient l'image d'une ville propre, mais à ce jours l'image de notre ville à totalement changée, raison pour laquelle certains observateurs luttent contre ce problème, compte tenu du degré très avancé d'insalubrité, Kinshasa est devenu insalubre, d'où la mutation de la dénomination Kinshasa hier, la belle en Kinshasa aujourd'hui, la poubelle.

Nous constatons que Kinshasa génère plus des déchets et aucune municipalité n'est épargnée par cette situation, et parmi les endroits où nous trouvons les montagnes d'inondées, nous avons : les marchés, les homes des étudiants, les établissements publics, les prisons, les rivières... ces lieux sont considérés comme le dépotoir de toute sorte de saleté avec comme conséquence directe, les maladies de toute sorte et les épidémies.

Certes, l'inefficacité et l'absence d'un service spécialisé, organisé, chargé de la gestion des ordures ménagères est à la base de l'insalubrité dont souffre la population aujourd'hui.

Eu égard à ce qui précède, trois interrogations se dégagent pour bien cerner la quintessence de notre étude, à savoir :

- Qu'est qui serait à la base de la politique publique sanitaire dénommée «Kin-propre » ?
-

- Quels sont les mécanismes mis en places par l'exécutif urbain en vue de la matérialisation de la politique d'assainissement Kinshasa ?
- Quelle politique préventive peut-on mettre en place pour empêcher la prolifération des ordures dans la ville de Kinshasa?

Dans un travail scientifique comme celui-ci l'essentiel n'est pas seulement de se poser autant des questions mais aussi tenter d'y répondre. Voilà ce qui nous conduit à aborder les hypothèses de ce travail.

#### **1.4. Hypothèse**

L'hypothèse constitue les soubassements, les fondations préliminaires de ce qui est à démontrer ou à vérifier sur terrain. Une hypothèse est en quelque sorte une base avancée de ce que l'on cherche à prouver. C'est la formulation de conclusions que l'on compte tirer et que l'on va s'efforcer de justifier et de démontrer méthodiquement et systématiquement.

En bref et d'une façon très générale, on peut dire qu'une hypothèse est une supposition que l'on fait d'une chose possible ou non et dont on tire une conséquence<sup>7</sup>.

Pour ce faire, nous tenterons de répondre provisoirement aux questions que nous nous sommes posées dans la problématique avant de les infirmer ou de les confirmer après vérification des faits.

Ainsi, par rapport à notre première préoccupation, nous proposons les hypothèses suivantes :

---

<sup>7</sup>SHOMBA KINYAMBA S., Méthodologie et épistémologie de la recherche scientifique, éd. PUK, Kinshasa, 2013, p 30.

- Rendre la ville de Kinshasa très propre, un cadre viable et vivable, en vue de la revêtir de sa belle robe « Kin-la- belle », serait la cause de la mise en place de cette politique publique Kin-propre.

En ce qui concerne notre deuxième préoccupation, la mise en place de la régie d'assainissement et des travaux publics de Kinshasa (RATPK), serait l'un de mécanisme mis en place par l'hôtel de ville en vue d'opérationnaliser la vision Kin-propre.

Par rapport à notre troisième préoccupation, l'organisation de la campagne de sensibilisation de la population dans la gestion des ordures par ménage, serait une politique préventive à fin d'empêcher la multiplication ou l'amplification des ordures dans la ville de Kinshasa.

## **5. Délimitation du sujet**

Malgré que toutes les- sciences sociales offrent au chercheur un arsenal d'atouts théoriques susceptibles de le pousser à plusieurs rêves, il existe bien au contraire, une contrainte de la démarche scientifique.

Il serait donc inconcevable et irréalisable de parcourir tous les éléments influents jusqu'aux extrêmes limites de la terre jusqu'au début du temps<sup>8</sup>.

Pour une bonne analyse, un sujet doit être délimité dans le temps et dans l'espace, ainsi pour ce qui concerne les limites dans l'espace, notre champ d'investigation est la ville de Kinshasa. Pour ce qui est des limites temporelles, nous avons jugé utile d'axer notre analyse sur la période allant de 2010 à 2015.

---

<sup>8</sup>SHOMBA KINYAMBA S., *Op cit.*, p 30.

## 1.6. Méthodologie de La Recherche

La méthodologie peut se définir comme étant l'étude du bon usage des méthodes et techniques. Il ne suffit pas de les connaître, encore faut-il savoir les utiliser comme il se doit, c'est-à-dire savoir comment les adapter, le plus rigoureusement possible, d'une part à l'objet précis de la recherche ou de l'étude envisagée, et d'autre part aux objectifs poursuivis.

### 1.6.1. Méthode

La méthode est constituée d'un ensemble de règles qui, dans le cadre d'une science donnée, sont relativement indépendantes des contenus et des faits particuliers étudiés en tant que tels. Elle se traduit, sur terrain, par des procédures concrètes dans la préparation, l'organisation et la conduite d'une recherche<sup>9</sup>.

A cet effet, MULUMA MUNANGA pense que, « la méthode consiste en une démarche intellectuelle qui vise, d'un côté, à établir rigoureusement un objet de science, et de l'autre coté à mener le raisonnement portant sur cet objet de la manière la plus rigoureuse possible<sup>10</sup>.

De ce fait, nous avons porté notre choix sur la méthode systémique, car dit-t-on le système vit en interaction avec son environnement que celui-ci soit intra sociétal ou extra-sociétal.

L'environnement interne dont est question ici, c'est celui qui est composé de tout le système intérieur de la société, tandis que

---

<sup>9</sup>OMAR AKTOUF, Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations. Une introduction à la démarche classique et une critique, éd. Les Presses de l'Université du Québec, Montréal 1987, p.27.

<sup>10</sup>MULUMA MUNANGA A, Le guide du chercheur en sciences sociales et humaines, éd. SOGEDES, Kinshasa, 2003, p 37.



l'environnement externe quant à lui est composé des systèmes extérieurs à la société étudiée.

Ainsi, l'analyse du fonctionnement d'un système adaptée à notre objet de recherche, peut se présenter de la manière suivante :

- Les inputs (intrants) sont des demandes ou des revendications formulées par les deux catégories d'individus ou acteurs qui vivent dans une entité donnée (la ville de Kinshasa) notamment de la population de Kinshasa et des autorités de cette entité territoriale décentralisée. La boîte ou with inputs est constituée des différentes stratégies, styles et mécanismes utilisés par les autorités de Kinshasa qui sont appelés à gérer cette dernière tout en répondant aux différentes demandes et revendications de la population ou des acteurs.

En outre, les outputs (extrants) sont des différentes décisions que prennent les autorités de la ville de Kinshasa en faveur de l'état et de la population.

Les feedbacks (rétroaction) sont des divers liens qu'on doit établir entre les décisions qui sont prises par des autorités et ces décisions vont dans le sens de la gestion et de réaction de ceux qui doivent subir ces décisions notamment : la population, puisque c'est à travers leurs réactions que les décideurs parviennent à réajuster leur style de gestion.

### 1.6.2. Techniques

Les techniques sont des outils utilisés dans la collecte des informations (chiffrées ou non) qui devront, plus tard, être soumises à l'interprétation et à l'explication grâce aux méthodes.<sup>11</sup>

Ainsi, dans le cadre de ce travail, nous avons utilisé :

- D'abord, **la technique documentaire** comme moyen de récolte des données. De ce fait, nous avons consulté différents ouvrages et d'autres écrits antérieurs se rapportant directement ou indirectement à notre objet de recherche.
- Ensuite, nous avons utilisé **l'interview libre**. Ce dernier est effectué, auprès de services impliqués dans la gestion de la ville pour cerner leur impact dans la mise en œuvre d'une politique publique en cette matière.
- L'observation directe participante quant à elle nous a permis d'observer et relever les points qui font à ce que la ville de Kinshasa demeure toujours insalubre.

### 1.7. Subdivision du travail

Hormis l'introduction et la conclusion, le présent travail est subdivisé en trois chapitres dont voici la teneur :

- Le premier porte sur le cadre théorique et conceptuel ;
- Le second traite de la présentation du cadre d'étude ;
- Le troisième est axé sur l'impact de la politique publique Kin-propre dans la ville de Kinshasa.

---

<sup>11</sup>SHOMBA KINYAMBA S., op cit., p. 34

## **Chapitre I. CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL**

Dans ce chapitre nous allons définir les concepts qui font l'objet même de ce sujet que nous nous sommes décidés de débattre scientifiquement

### **Section 1. Définition des concepts**

Pour éviter toute interprétation confuse équivoque et ambiguë autour du sujet de travail, en facilitant sa compréhension, il s'avère nécessaire pour l'auteur de procéder à l'explication claire et précise des principaux concepts autour des quels gravitent les analyses.

Il est évident pour le sociologue Emile DIRKHEIM, que la première démarche d'un chercheur consiste à définir les choses qu'il traite afin de qu'il sache et que son lecteur sache aussi de quoi il est question.<sup>12</sup>

#### **1.1. Politique Publique**

Pour pierre MULLER, une politique publique est un problème public se posant dans un état ou dans une autre collectivité publique locale (province, ville, commune, secteur ou chefferie) traduit par les pouvoirs publics concernés en un programme d'action gouvernementale.

Selon MBWEBWA KALALA, la politique Publique est un programme d'action gouvernementale traduisant la philosophie, l'orientation, la ligne de conduite à prévoir par les pouvoirs publics d'un Etat ou d'une entité territoriale personnalisée, en vue de résoudre un ou

---

<sup>12</sup>DURKHEIM E., cité par TSHISHIMBI KATUMUMONYI, techniques de recherche en milieu urbain, cours inédit, L2 Sociologie, FSSA, Unikin, 2002-2003

plusieurs problèmes publics dans un secteur ou domaine précis de la vie<sup>13</sup>.

De tout ce qui précède, Trois tentatives de définitions de ce qu'est une Politique Publique sont possible :

- Une Politique Publique, c'est tout ce qu'un gouvernement décide de faire, ou de ne pas faire. De cette définition découle trois caractéristiques principales à savoir :

1. L'instauration d'une coupure entre l'espace public et le privé, mais le problème est qu'elle ne reconnaît pas souvent l'importance des acteurs privés
2. Elle repose sur l'idée de choix : les Politique Publique restent attachées à un processus de sélection, et il est important d'en connaître les motivations.
3. Vision extensive de l'action publique : on peut comprendre son action comme son inaction.

Nonobstant, les Politiques Publiques sont un ensemble de décisions reliées entre elles, prisent par un acteur ou un groupe d'acteurs avec pour caractéristiques fondamentales de définir les buts à atteindre ainsi que les moyens nécessaires pour remplir les objectifs fixés.

Cependant, cette définition rejette l'idée d'une coupure publique/privé, ce qui signifie qu'un caractère pluriel des mesures est toujours considérées : une Politique Publique est toujours un ensemble de décision.

---

<sup>13</sup>MBWEBWA KALALA JP. Notes de cours d'analyse des politiques publiques, L1 SPA, SSAP, UNIKIN, 2015, p6

En effet, les politiques publiques sont à la fois un construit social et un construit de recherche (un construit social signifie que sera considéré comme Politique Publique ce que les acteurs décident comme étant du domaine public) exemple: politiques environnementales, politique agricole... (Un construit de recherche signifie qu'une Politique Publique va être défini comme étant composé d'un contenu, d'un programme, d'une orientation normative, d'un élément de coercition et de ressort social.

### **1.1.1. Les 5 composantes d'une Politique Publique**

- a) Un contenu : une PP est un ensemble d'éléments matériels (ex : texte juridique), d'éléments budgétaires et d'actes administratifs (nomination de fonctionnaires...). Élément symbolique qui motive l'action de l'Etat : discours de certains acteurs, certaines prises de position (ex : campagne d'information sur la prévention routière).
- b) Un programme : chaque ministère développe une politique propre. Au sein d'un même ensemble, on retrouve différents types de politiques publiques (ex : au sein du ministère de la culture, la politique du livre est différente de la politique du cinéma). De plus, contre la toxicomanie, 3 programmes possibles : curatif, préventif ou de sanction.
- c) L'orientation normative : idée qu'une Politique Publique est toujours liée à des normes. Toute Politique Publique vise à réaliser des objectifs : soit satisfaire l'intérêt des acteurs soit favoriser la population
- d) Élément de coercition : l'Etat exerce la contrainte. Une Politique Publique doit exercer une contrainte sur le comportement des acteurs, qu'ils soient publics ou privés.
- e) Le ressort social : expression qui désigne l'ensemble des acteurs publics ou privés qui participent directement à la production et à l'application des Politiques Publiques.

### **1.1.2. Elaboration des Politiques Publiques**

En ce qui concerne l'élaboration des politiques publiques, il faut mettre les mécanismes en réponses aux problèmes identifiés ;

Cette élaboration est caractérisée par :

a) Aperçu global sur la décision

Ici, on cherche à répondre aux problèmes qui surgissent. Ainsi, une question se pose celle de savoir: qui a l'autorité de prendre une décision ?

Il faut savoir que la décision est prise par une autorité compétente; mais elle peut aussi découler d'autres facteurs qui influencent la volonté de l'autorité à réagir face au problème qui se pose.

b) les principales activités.

La phase d'élaboration des politiques publiques est jalonnée par deux types d'activités, à savoir :

- La formulation ou conception : qui est une transformation d'un problème en solution ou en alternative d'action, c'est-à-dire qu'il faut que les collaborateurs amènent au chef un problème avec des solutions probables.
- La légitimation ou acceptation : qui consiste à mettre la solution à un problème public en conformité avec un critère ou un principe de choix. La légitimation consiste à prendre un travail déjà formé et lui coller une forme acceptable qui doit dégager la légalité de l'autorité.

### **1.2. Insalubrité**

Il faut noter que l'homme est responsable de l'insalubrité et cette insalubrité est déterminée par rapport à sa façon d'agir, ses gestes, comportement ainsi que ses habitudes, car c'est dans l'environnement qui est comme cadre de vie ou nous observons l'insalubrité.

L'insalubrité est un caractère de ce qui n'est pas salubre. Cependant, elle est devenue aujourd'hui un problème qui préoccupe la population kinois et se préoccupant dans la mesure où l'environnement se pollue et devient malsain et favorise plusieurs microbes qui sont à la base des épidémies et différentes maladies infectieuses et même transmissibles, l'instabilité physiologique et biologique ainsi que la détérioration de la santé.

### **1.2.1. HYGIENE**

Selon JP BASILA ILENGI MBULA, l'hygiène est considérée comme un ensemble des principes, des pratiques individuelles ou collectives visant à la conservation de la santé, au fonctionnement normal de l'organisme.<sup>14</sup> Avoir l'hygiène, c'est une qualité de quelqu'un qui respecte les principes visant à conserver la santé et la propreté.

#### **1.2.1 L'Assainissement**

Pour l'organisation mondiale de la santé (OMS), l'assainissement est synonyme de rendre sain ; il est un ensemble des mesures destinées à combattre les facteurs de l'environnement qui ont une influence défavorable sur le bien-être physique, mental et social de l'homme.

Le comité d'experts du ministère de l'environnement et développement durable définissent l'assainissement comme l'ensemble des activités visant l'amélioration des conditions dans le milieu physique de la vie humaine qui influence défavorablement sur le développement physiologique de la santé et de la longévité.

En ce qui concerne notre travail, nous le définissons comme étant l'activité de garder l'environnement propre et sain.

---

<sup>14</sup>BASILIA ILENGI JP., Notes de cours d'environnement, hygiène et assainissement, G3 GIS, ISTM, 2014

Ainsi, les problèmes d'assainissement proviennent des conditions de vie et ces conditions sont très complexes. Parmi les facteurs qui sont à la base de ces conditions de vie on cite généralement :

**a) Les habitudes des individus**

C'est-à-dire que l'homme a tendance à boire n'importe quelle eau, faire ses besoins en dehors des installations sanitaires (toilettes), tendance à jeter les déchets n'importe où et faire stagner l'eau ou les moustiques peuvent pondre et beaucoup d'autres habitudes malsaines.

b) l'état de l'environnement

c) Environnement peut être défini comme étant le lieu dans lequel s'insère l'habitant humaine la condition nécessaire permettant le développement de la société.

Bref, l'environnement est tout ce qui nous entoure, tout ce à quoi nous sommes liés directement ou indirectement, tout ce à quoi notre vie est rattachée et tout ce dont elle dépend.

Pour nous, l'environnement désigne les interactions multiples et complexes entre les sociétés humaines et leur milieu naturel, ces interactions se manifestent par la pression qu'elle joue et Par les problèmes au niveau de l'existence quotidienne qui s'appelle disponibilité d'énergie de logement, loisir, production alimentaire d'eau potable, recherche des solutions de vie satisfaisante sur le plan sanitaire, nutritionnel, culturel, éducatif...

Eu égard à ce qui précède l'environnement constitue un facteur qui est à la base des conditions de vie sur terre. A cet effet, provoque d'énormes problèmes parmi lesquels on retrouve :



l'insuffisance de bonnes sources d'eau potable, le surpeuplement ; les maisons mal construites sans respect des normes urbanistiques ; l'insuffisance des systèmes d'installations sanitaire et de distribution d'eau. Tout ceci par manque d'un plan d'aménagement du territoire.

#### **d) l'urbanisme**

L'urbanisme est défini comme étant l'ensemble des règles, des techniques pour aménager l'espace urbain. Et ceci se traduit par la volonté des gouvernants à maîtriser le vécu des citoyens et à résoudre les problèmes que pose l'urbanisation.

Quant à l'urbanisation, elle désigne à la fois le processus de naissance et de la dynamique des tissus urbains ainsi que la situation qui résulte du processus.

Ce concept comprend deux réalités qui sont :

- Une réalité spatio-démographique, qui est relative à la concentration d'une population en un point de l'espace dans la limite de dimension et de densité déterminée selon les critères conventionnels, propre à chaque pays ;
- Une autre sociologique relative à la sécrétion et à la diffusion d'un système de valeur d'activité et de comportement qui affectent les citoyens.

Bref, l'urbanisme est donc un ensemble des valeurs et attitudes qu'un citoyen doit avoir afin de faire la distinction avec les villageois.

## Section II LA VILLE

Il existe plusieurs" villes au monde, mais celles-ci ne sont pas les mêmes et semblables, elles changent selon les continents et même les pays. A Cet effet, d'autres critères et éléments sont arrêtés pour parler d'une ville. Il s'agit donc de la liberté et la compétitivité ; et quelques autres éléments secondaires sont à signaler, à savoir : les critères écologiques, démographiques, culturels et fonctionnels...

Avant de donner une définition à ce concept, nous déterminons tout d'abord les caractéristiques qui sont propres aux villes africaines et ces caractéristiques peuvent mieux analysées en passant en revue les principales fonctions présentes dans les villes africaines.

Ces caractéristiques de la fonction sont notamment :

- ❖ La fonction publique et administrative ;
- ❖ La fonction industrielle et administrative ;
- ❖ La fonction commerciale ;
- ❖ La fonction de service ;
- ❖ La fonction agricole.

Selon MBWEBWA KALALA JP, une ville est définie comme étant une agglomération dont les habitants exercent de façon permanente les fonctions diversifiées de l'administration, du commerce, de l'industrie et/ou de l'artisanat, des services publics et privés, de l'agriculture, mais où la fonction agricole n'est pas dominante.<sup>15</sup>

Pour MUYER OYONG, il est difficile de donner du vocable « ville » une définition unique qui puisse mettre le monde d'accord. Les

---

<sup>15</sup> MWEBWA KALALA JP., Notes de cours d'administration des villes, L1 SPA, SSAP, Unikin, 2015, p. 6

autres s'appuient sur des critères différents qui gravitent autour du nombre de la population, du genre des activités, du degré du développement économique et social ainsi que de celui de l'aménagement du territoire, des considérations politiques et administratives etc.

Bref, au terme de l'article 52 de l'ordonnance-loi N° 82-006 du 25 février 1982<sup>16</sup> relative à la décentralisation territoriale et administrative, l'appellation « ville » est réservée :

- Au chef-lieu des provinces ;
- A toute agglomération urbaine à très forte concentration ayant 1000.000Habitant au moins ;
- Toute agglomération urbaine jugée stratégique et érigée en ville par l'ordonnance présidentielle.

---

<sup>1616</sup> Loi n°08/012 Op.cit., p. 8

## CHAPITRE II. PRESENTATION DE LA VILLE DE KINSHASA

Dans ce chapitre centré sur la présentation de la ville de Kinshasa, il est question de présenter la ville historiquement, connaître son évolution, sa situation géographique, hydrographique, sa végétation puis connaître sa structure organisationnelle et fonctionnelle.

### ***Section 1. APERCU HISTORIQUE***

La station de Léopoldville actuellement Kinshasa, existait depuis décembre 1881. Après la session de l'Etat indépendant du Congo, le 15 novembre 1908, Boma devient la 1<sup>ère</sup> capitale de la colonie belge.

Quatre ans après, Georges Moulaert alors commissaire de district du moyen Congo celui-là dont le nom désigne actuellement un quartier de la commune de Bandalungua plaida auprès des gouvernements généraux le 12 Février et ensuite le 15 juin pour que la capitale soit installée sur les rives du pool.

L'arrêté royal du 01 juillet 1923 opta pour ce transfert qui devint effectif qu'en octobre c'est la même année. L'ordonnance n°58/56 du 10 Août 1923, relève toujours le rôle de capital<sup>17</sup>. Plus tard en 1923, Léopoldville devint capitale du Congo belge, chef-lieu de la province de Léopoldville.<sup>18</sup>

En 1941, les autorités coloniales substituent le concept de district urbain à celui de la ville, dotée d'une personnalité juridique.

La ville a réussi à conserver son importance même après la colonisation, lorsqu'elle reprit son nom valable Kinshasa dérivé d'un nom traditionnel provenant de Bakongo ; En Kikongo, Kinshasa signifie le

---

<sup>17</sup> Arrêté royal du 01 juillet 1923 portant le transfert de Capitale

<sup>18</sup> L'ordonnance n°58/56 du 10 octobre 1923, portant le rôle de capitale

« Marché au sel » de Nshsa = « sel » et du locatif ki ». ce nom devint officiel après l'indépendance du pays en 1966, remplaçant celui de « Léopoldville » qui fut donné en 1881 par l'exploration de Henry Morton Stanley.

### **2.1.1. Population et son évolution**

Le site de Kinshasa est occupé depuis plusieurs siècles par des peuples bantous (Teke, Humbu) et devient une place commerciale au cours de 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècle.

Kinshasa est la 3<sup>ème</sup> ville la plus peuplée d'Afrique après le Caire et Lagos et elle est l'une des agglomérations les plus peuplées au monde puis, c'est la plus grande ville de la RDC.

Selon l'ONU, on peut réserver le concept « Urbain » qu'aux seules agglomérations de plus du moins 20.000 habitants car c'est à partir de cette population que certaines caractéristiques de la vie urbaine ont tendance à se manifester.

Du point de vue population, Kinshasa dépasse largement le seuil d'un centre dit 'Urbain ».

Il comptait environ 500 habitants en 1881

Voici comment la population Kinoise a évolué de 1881 jusqu'à nos jours<sup>19</sup> :

<b>ANNEES</b>	<b>POPULATION</b>	<b>ANNEES</b>	<b>POPULATION</b>	<b>ANNEES</b>	<b>POPULATION</b>
1881	5.000	1948	132.532	1975	1.482.600
1910	10.000	1950	201.905	1976	1.804.460
1922	17.000	1952	257.197	1978	2.085.815
1926	32.242	1954	312.641	1980	2.242.297
1928	40.188	1956	349.912	1981	2.567.166
1930	39.530	1958	407.345	1985	2.722.000
1932	27.510	1960	476.312	1990	3.520.000
1934	29.682	1962	561.139	1991	3.534.000
1936	32.392	1964	663.818	1995	4.493.000
1938	42.0006	1966	789.251	2000	5.414.000
1940	49.976	1968	939.317	2005	6.766.000
1942	72.177	1970	1.107.641	2010	8.415.000
1944	83.926	1972	1.307.394	2016	12.071.000
1946	116.468	1974	15.440.334		

<sup>19</sup><https://fr.M. Wikipédia/ORG/Kinshasa>, consultée le 08/06/2016 à 21H50

## 2.1.2. SITUATION GEOGRAPHIE

Dès sa création, Kinshasa avait une superficie de 1150 km<sup>2</sup>. Actuellement, il a une superficie de 9965 Km<sup>2</sup>. Kinshasa se situe entre 3,9 degré et 5,1 degré de latitude sud et 15, 2 degré et 16,6 degré de longitude Est.

Selon l'arrêté n°69-0042 du 18 janvier, janvier 1962, les limites de la ville de Kinshasa se présentent de la manière suivante :

- Au Nord, il est limité par la République du Congo ;
- Au Sud, par la province du Bas-Congo ;
- A l'Est et au Nord-Est par la province de Bandundu ;
- A l'Ouest par le fleuve Congo.<sup>20</sup>

## 2.1.3. Hydrographie

La ville de Kinshasa est bâtie sur un site où se trouve drainée des rivières dont les plus importantes sont : N'sele et N'djili, riche en terre illuviale formant des vallées favorables.

La végétation dans les périmètres non urbanisés autour de Kinshasa est constituée d'une savane parsemée d'arbustes.

Le sol est sablonneux et est en général pauvre en minerais ; Kinshasa se présentait parmi les géantes villes d'Afrique centrale comme une métropole de premier grandeur vers les années 70. Mais de nos jours, nous assistons à une détérioration de la ville capitale qui conduit à sa paralysie sur tous les aspects urbains.

Les relations interurbaines restent centrées et de sortie des produits d'importation et d'exportation destinés aux marchés extérieurs.

---

<sup>20</sup> Arrêté n°69-0042 du 28 janvier 1962, portant les limites de la ville de Kinshasa

Dotée d'un statut particulier, celui d'une province, Kinshasa dès le départ exerçait et exerce les fonctions commerciales, industrielles, politiques, administratives.

Cela a accéléré le processus du développement de la ville. A ce titre elle est le siège de toutes les institutions politico-administratives.

Les bassins hydrographiques sont : Lubudi, Binza, Mampungza, Makelele, Yolo, Matete, Bandalungua, Tshangu, Kalamu, qui ont des débits aux variations saisonnières.

#### **2.1.4. Végétation et climat**

Kinshasa forme des vallées favorables aux cultures maraichères et rivières surtout dans les banlieues de la ville. La ville de Kinshasa connaît deux (2) saisons (sèche et pluvieuse).

## **Section 2. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET FONCTIONNELLE DE LA VILLE DE KINSHASA**

### **2.1. Structure organisationnelle**

#### **2.1.1. Statut de la ville de Kinshasa**

Kinshasa est la capitale du pays, cela date de 1923. En son sein se trouva implanté le siège de toutes les institutions nationales du pays. En fait elle a un statut spécial depuis 1962.

Cette particularité n'est pas un fait du hasard, mais justifier par la concentration démographique, commerciale, industrielle et financière de Léopoldville en tant que métropole provinciale et nationale qui nécessitait une administration et une gestion spéciale de la ville.<sup>21</sup>

---

<sup>21</sup> Programme du gouvernement sur la construction de la ville de Kinshasa, 2006



### **2.1.2. Organisation administrative**

Kinshasa est une ville qui a le statut de province. Elle est subdivisée en communes. Les communes à leurs tour sont des entités administratives décentralisées dotées de la personnalité juridiques distinct de celle de la ville les communes sont aussi subdivisées en quartiers et avenues.<sup>22</sup>

### **2.2. Aperçu général sur la création des communes**

Kinshasa sur la plaine de Lemba a été construite sous forme d'un simple village sur le Mont NKHONZO NKULU actuellement Mont-Ngaliema, penché sur le pool MALEBO. C'est beaucoup plus tard qu'il eut des modifications dans l'organisation de la ville. Kinshasa sera constituée en circonscription administrative distincte de la province par le décret du 13 Octobre 1958, portant organisations des communes et de la ville par arrêté n°211/429 du 12 Octobre 1957 fixant les noms, limites des communes et zones annexes.

Avant 1959, Kinshasa ou Léopold ville comptait 11 communes dont Léon Kitambo, Saint Jean, Barumbu, Kinshasa, Bandalungw, Limete, Kalamu, Ngaliema, Ngiri-Ngiri et bandale.

Et comme zone annexe urbaines comprenant les cités indigènes de Matete et de N'djili. Avec cette nouvelle organisation administrative, la ville était administrée par un premier bourgmestre avec l'aide du conseil de la ville et du collège échevinant urbain. Le gouverneur de la ville de Léopold ville institua les cités indigènes de Matete et N'djili en communes à partir de 1959. Ainsi le nombre de

---

<sup>22</sup> Décret-loi n°88/081 du 21 Juillet 1988 portant organisation territoriale et administrative du Zaïre, article 125

communes passera de 11 à 13 et une zone annexe par l'ordonnance n°68-02 du 20 Mars 1968.<sup>23</sup>

Depuis sa création Kinshasa est une entité très complexe, en ce qu'on retrouve en son sein d'autres entités administratives décentralisées. C'est à partir de l'ordonnance n°68/00/ 8 bis du 12 janvier 1968 et n°68/430 du 28 décembre 1968 que Kinshasa a eu le statut d'une province ayant 24 communes qui sont.<sup>24</sup>

1. BANDALUNGWA
2. BARUMBU ;
3. BUMBU ;
4. GOMBE
5. KALAMU
6. MATETE
7. MONT-NGAFULA
8. N'DJILI
9. KIMBANSEKE
10. KISENSO
11. KINSHASA
12. KITAMBO
13. KASA-VUBU
14. NGABA

---

<sup>23</sup> H.V.K.BUREAU de service d'archive, aperçu générale sur la création des communes, 1996, p. 3

<sup>24</sup>

15. NGIRI-NGIRI
16. N'SELE
17. LEMBA
18. LINGWALA
19. MAKALA
20. MALUKU
21. MASINA
22. NGALIEMA
23. LIMETE
24. SELEMBAO.

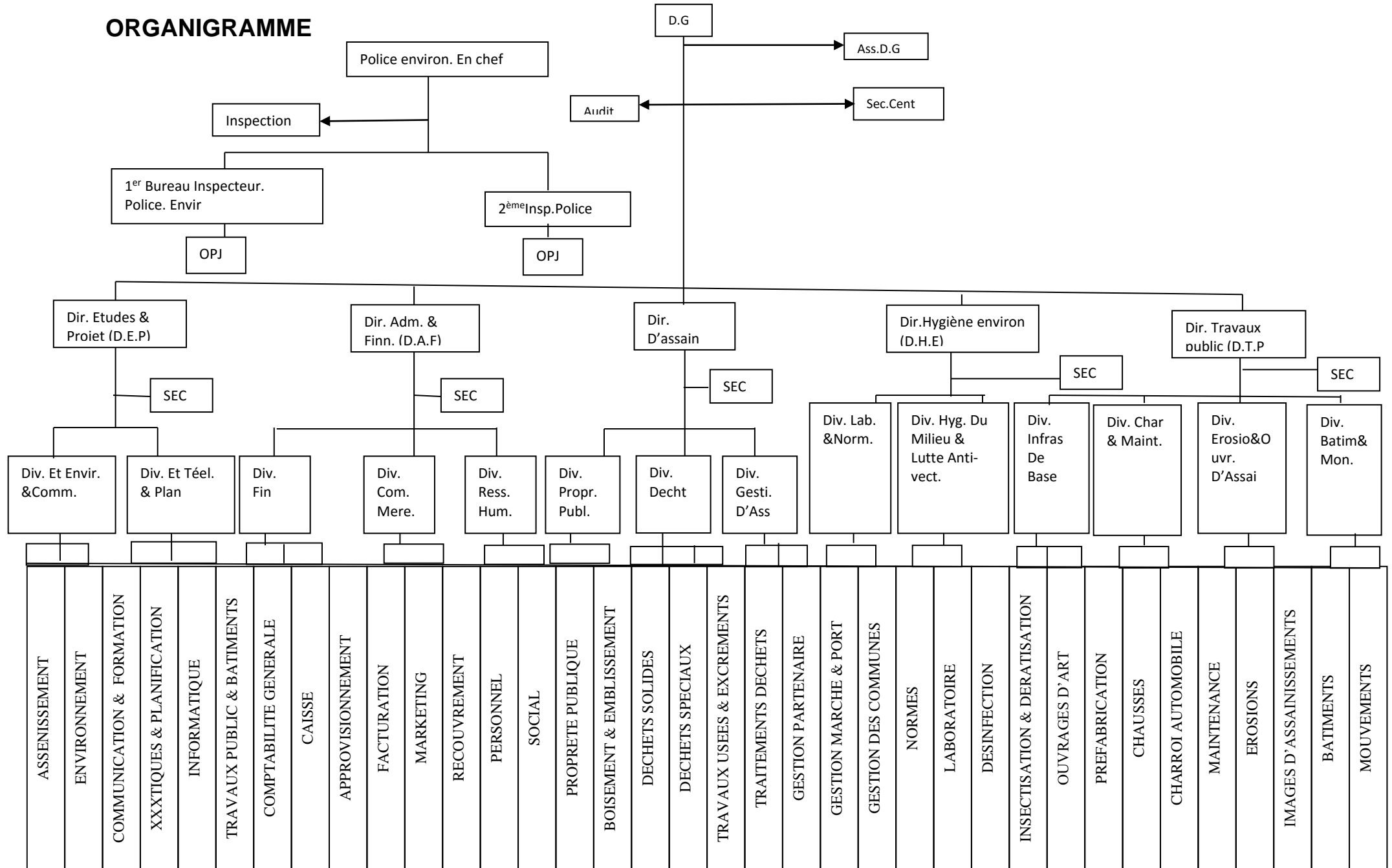
Les communes tant qu'entités administratives décentralisées, sont dotées de la personnalité juridique distincte de celle de la ville. Elles sont dirigées par des bourgmestres et bourgmestres adjoints. Il est évident que la ville de Kinshasa a une administration distincte de l'administration centrale d'une part d'une autre part des administrations des communes distinctes de celle de la ville de Kinshasa.

La ville et les communes utilisent des agents de service de l'Etat affectés dans les différents services ou entités. Ce sont en majorité les agents qui dépendent hiérarchiquement de la fonction publique, les communes de la ville de Kinshasa se subdivisent à leur tour en quartiers et peuvent être regroupées en fonctions des infrastructures équipement existences qui les relient.

Elles peuvent être également classées en quatre catégories suivantes :

- Les anciennes cités : Kitambo, Gombe, Ngaliema, Lingwala, Kinshasa, Barumbu, Limete.
- Les nouvelles cités : Kalamu, Kasa-vubu, Ngiri-Ngiri, N'djili.
- Les cités planifiées : Matete, Bandalungwa, Lemba, Mamiûk et N'sele.
- Les zones d'extensions : Ngaba, Makala, Kinsenso, Selembao, Masina, Bumbu et Kimbanseke.

# ORGANIGRAMME



## **CHAPITRE III : POLITIQUE PUBLIQUE EN MATIERE D'INSALUBRITE DANS LA VILLE DE KINSHASA**

Dans ce chapitre, nous allons attacher plus d'importance sur les causes de l'insalubrité dans la ville de Kinshasa, les analyser puis démontrer le mode de transfert qui s'est fait entre Kinshasa-propre et RATPK.

### **Section 1 : Les causes de l'insalubrité dans la ville de Kinshasa**

Comme nous l'avons constaté, la ville de Kinshasa génère toute sorte des déchets et aucune de ses communes n'est épargnée par ce problème qui est une réalité pour la population kinoise. C'est pourquoi, nous avons jugé bon de parler de toute la ville dans son ensemble, car il n'y a pas une commune qui peut se prononcer pour dire qu'elle est propre sur toute l'étendue ou dans tous ses coins ou encore s'il faut dire, dans toutes ses périphéries.

#### **§1. La population**

Parmi tant de causes qui rendent la ville insalubre, la population kinoise elle-même est la première et la principale cause, car nous les constatons dans nos familles dont les lieux principaux des immondices se trouve dans des coins des avenues, tout en disant que l'Etat lui-même prendra soin de ceux-ci.

Partant de cette idée, nous dirons qu'il y a un chef que s'il y a un groupe de gens, c'est pour dire que ces gens qui doivent être dirigés sont en

premier lieu responsables de leurs actes, bons ou mauvais et en jetant ces immondices, les faits qui se réalisent après ne seront non seulement de rendre les lieux publics impropres, mais aussi et surtout, il y aura tant de conséquences qui va se manifester au niveau de la population elle-même.

Ces conséquences sont entre autre les maladies qui de fois amènent les gens aux dépenses et parfois à la mort.

La population kinoise doit mettre dans sa tête que l'insalubrité provient du ménage et que les conséquences de cette dernière ne retombent que sur elle-même.

## **§2. Responsabilité des pouvoirs publics**

Le devoir du pouvoir public est un devoir républicain qui est celui d'assainir l'espace socio-physique congolais en général et kinois en particulier.

La majorité de personnes pense que toute la responsabilité du désordre (malheur) décrié n'est imputable qu'aux autorités tant nationales, urbaines que locales. Tel n'est pas notre point de vue en tant que chercheur scientifique. Il est vrai qu'elle incombe aussi bien à la population.

En effet, l'Hôtel de ville de Kinshasa est de temps en temps tracassé par le problème de l'insalubrité et des désordres qui s'amplifient dans cette ville. Cette situation provient du manque de suivi de décisions au sein de ces pouvoirs publics comme par exemple au niveau des communes.

Cela revient à dire que les bourgmestres et les chefs des quartiers, chacun à leur niveau, doivent exécuter les décisions prises par la hiérarchie. Mais hélas ! Toutes les décisions prises par l'Hôtel de ville souffrent de non-application faute de suivi adéquat et cohérent.

### **§3. La contrainte d'ordre culturel**

La culture des agents et des administrés constituent à part entière une contrainte pour la réussite de la politique publique en ce qui concerne l'insalubrité dans la ville de Kinshasa.

Pour ce faire, les administrés de cette ville en grande partie n'ont pas encore la conscience de la responsabilité qui est la leur en matière de la protection de l'environnement. Cet état de chose fait que certains d'entre eux au lieu de protéger l'environnement le détruisent lorsqu'ils jettent des bouteilles en plastique, les sachets après utilisation et autres choses sur les places publiques et d'autres par contre se méfient des mesures d'hygiène parcellaire ou des espaces publics.

En passant que cette façon de se comporter permet aux autres de trouver le « minimum vital » en oubliant aussi que la pollution du milieu public aura des répercussions sur la population kinoise.

Lors de nos enquêtes sur terrain nous avons trouvé que les églises et les associations sont entourées de l'insalubrité à outrance et exagérée. Alors que ce sont elles qui devraient sensibiliser leurs fidèles et leurs adhérents à l'implication dans la mise en œuvre de cette politique publique.



D'où la nécessité de la sensibilisation desdits administrés pour une culture de lutte contre l'insalubrité et impliquer surtout la culture participative et moderne que celle dite de suggestion primitive et paroissiale.

#### **§4. Insuffisances des ressources financières**

Les finances sont parmi les atouts de la réussite ou de l'échec de toute entreprise, service, organisation, régie et office, association, etc.

L'administration locale doit disposer des moyens financiers suffisants et conséquents en vue de satisfaire les demandes sociales de la population ainsi que les différents projets ou programmes de développement. Ainsi, les entités doivent bénéficier d'une réelle autonomie financière.

Par autonomie financière, il faut souligner le problème de la création des moyens donc l'argent, mais, nous reconnaissons que l'Hôtel de ville est confrontée à une évasion fiscale scandaleuse et une hémorragie financière totale. Nous nous apprêtons à reformer l'organisation et le fonctionnement du système fiscal. Toutes ces opérations, une fois lancées, susciteront la colère de tous ceux qui vivent gracieusement sur le dos des fonds de l'Etat.

L'organisation financière est fixée par la loi qui attribue des prérogatives considérables dans le domaine de développement communautaire, des travaux publics, de l'aménagement du territoire, en ce qui concerne l'environnement, la santé, l'hygiène, la salubrité et le tourisme.

L'on assiste aussi à une adéquation entre les besoins immenses et des moyens médiocres, plutôt que de mettre en relief de la défaillance de l'administration locale au détriment de la grande crise qui frappe de plein fouet l'administration locale.

Ainsi, la faiblesse de ressources propres empêche les collectivités locales d'avoir une vie financière active. Elles dépendent des subventions que l'Etat n'alloue plus régulièrement. Il se révèle qu'avec leurs maigres ressources, ces entités ne sont pas en mesure de faire face aux pressions qu'exercent sur elles les demandes des services de leurs habitants.

### ***Section 2 : La RATPK, l'un des mécanismes mis en place pour la réalisation de la vision Kin-propre***

Pour ce qui est de l'opération Kinshasa-propre, elle qui devrait apporter la solution à ce sérieux problème de l'insalubrité qui fait rage dans la ville de Kinshasa, mais elle-même semble être l'ombre dans la mesure où elle souffre pour son application effective.

Quand l'opération a commencé, elle avait tendance à réussir, et à apporter les fruits escomptés suite à une sensibilisation totale des vendeurs et vendeuses qui étaient obligés d'assainir les milieux avant le début d'activité.

Toutefois, le manque des stratégies efficaces en la matière, s'est révélé la cause principale de la situation devenue pire aujourd'hui. En dehors de l'opération Kinshasa-propre, d'autres opérations d'assainissement de la ville de Kinshasa ont été lancées par les autorités et qui datent de

plusieurs décennies, malheureusement, elles n'ont pas eu des effets attendus par la population kinoise.

Parmi ces opérations d'assainissement, nous pouvons citer : l'opération « Salongo » initiée par le feu président Mobutu, l'opération « Kin-la belle » lancée sous le règne des gouverneurs Théophile MBEMBA en août 1997 et février 2001, Christophe MUZUNGU (mars – décembre 2001), l'opération « coup de point ou Kin-Bopeto » du Gouverneur Jean KIMBUNDA, ainsi que l'opération « Salubrité publique » du Gouverneur KIMBEMBE (2000-2006) et d'autres.

Comme toutes ces opérations d'assainissement n'ont pas pu rendre la ville de Kinshasa salubre, nous avons poussé nos recherches très loin en cherchant ce que la régie d'assainissement et travaux publics de Kinshasa a mis comme moyens et stratégies pour palier à ce problème d'insalubrité qui caractérise la capitale de la RDC.

## **§1. Relevé de la Régie d'Assainissement et travaux publics de Kinshasa**

Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo, est étouffée par des odeurs nauséabondes et pathologiques de tout genre. Celles-ci proviennent des immondices parsemées ici et là, des caniveaux encombrés par les amas d'ordures et d'eaux de pluies stagnantes.

Voulant éradiquer cette insalubrité, le gouverneur de la ville de Kinshasa, André KIMBUTA tient à poursuivre l'œuvre salvatrice et exaltante

dénommée « Kin – Propre » laissé en suspens par ses prédécesseurs, notamment Jean KIMBUNDA et KIMBEMBE MAZUNGA.

C'est pour cette raison qu'il a ordonné que l'on puisse couper court en créant la régie d'assainissement et travaux publics de Kinshasa.

Cette régie est créée dans la ville de Kinshasa, c'est un service public à caractère technique et commercial doté d'une autonomie administrative et financière. C'est aussi un organe technique du gouvernement provincial en matière d'assainissement et des travaux publics et placés sous l'autorité du gouverneur de la ville.

Elle a été créée par l'arrêté du gouverneur de la ville de Kinshasa n° SC/0178/BGV/MINPR/COJU/PLS/2008 du 07 août 2008. Elle est née de l'ancienne coordination urbaine de la salubrité publique pour la ville de Kinshasa.

Il est important de rappeler qu'en matière d'assainissement la ville de Kinshasa n'avait pas le système de décharge finale pour évacuer les déchets. Le colon belge avait l'habitude d'enterrer les ordures et déchets après évacuation de toutes les poubelles.

Notons qu'à l'entrée de Laurent Désiré Kabila, il y a eu une étude de faisabilité qui a été faite pour la création des décharges finales, mais une chose est certaine, ce projet n'a pas été réalisé sous son règne. Cette étude est concrétisée par le président Joseph Kabila, son fils, et cet accomplissement se fait en relation avec la régie d'assainissement et travaux publics de Kinshasa (RATPK=.

Et c'est grâce à cette décharge qu'on a pu décharger les montagnes d'immondices qui existaient autrefois dans la ville.

#### a. Ses missions

Comme ce service a pour mission de gérer et de coordonner toutes les activités liées à l'assainissement de l'environnement ainsi qu'aux travaux d'infrastructures, contrôler et surveiller les travaux sous régime d'adjudication publique, contrôler et surveiller les travaux exécutés par les organismes et partenaires en développement, constater les infractions et fixer les amendes et pénalités conformément aux lois, édits et règlements en vigueur, proposer et appliquer les mesures relatives à la politique urbaine en matière d'environnement et de protection des infrastructures publiques, concevoir les études et recherches, exécuter toute autre mission lui confiée par le gouvernement provincial dans les limites de ses compétences.

Pour la réalisation de ses missions, la RATPK<sup>25</sup> peut agir seul ou en partenariat avec des tiers comme les ONG et les ASBL ... Et pour qu'il ait une bonne réalisation de ces dernières, il faut qu'il ait des bonnes ressources financières.

Ces ressources peuvent être :

- Les subventions allouées par le gouvernement provincial ;
- Les produits des services rendus aux tiers ;
- Les produits de la valorisation des déchets ;
- Les dons et legs ;

---

<sup>25</sup> RATPK, C'est un projet de l'Hôtel de ville qui s'occupe de l'évacuation des déchets vers les décharges finales.

- Le financement extérieur provenant des organismes tant nationaux qu'internationaux ;
- Les emprunts contractés moyennant l'autorisation du gouverneur de la ville ;
- Le pourcentage de gestion administrative des projets ;
- Les intérêts et pénalités diverses ;
- Les taxes et autres droits publics créés en faveur et lui rétrocédés.

#### b. Budget

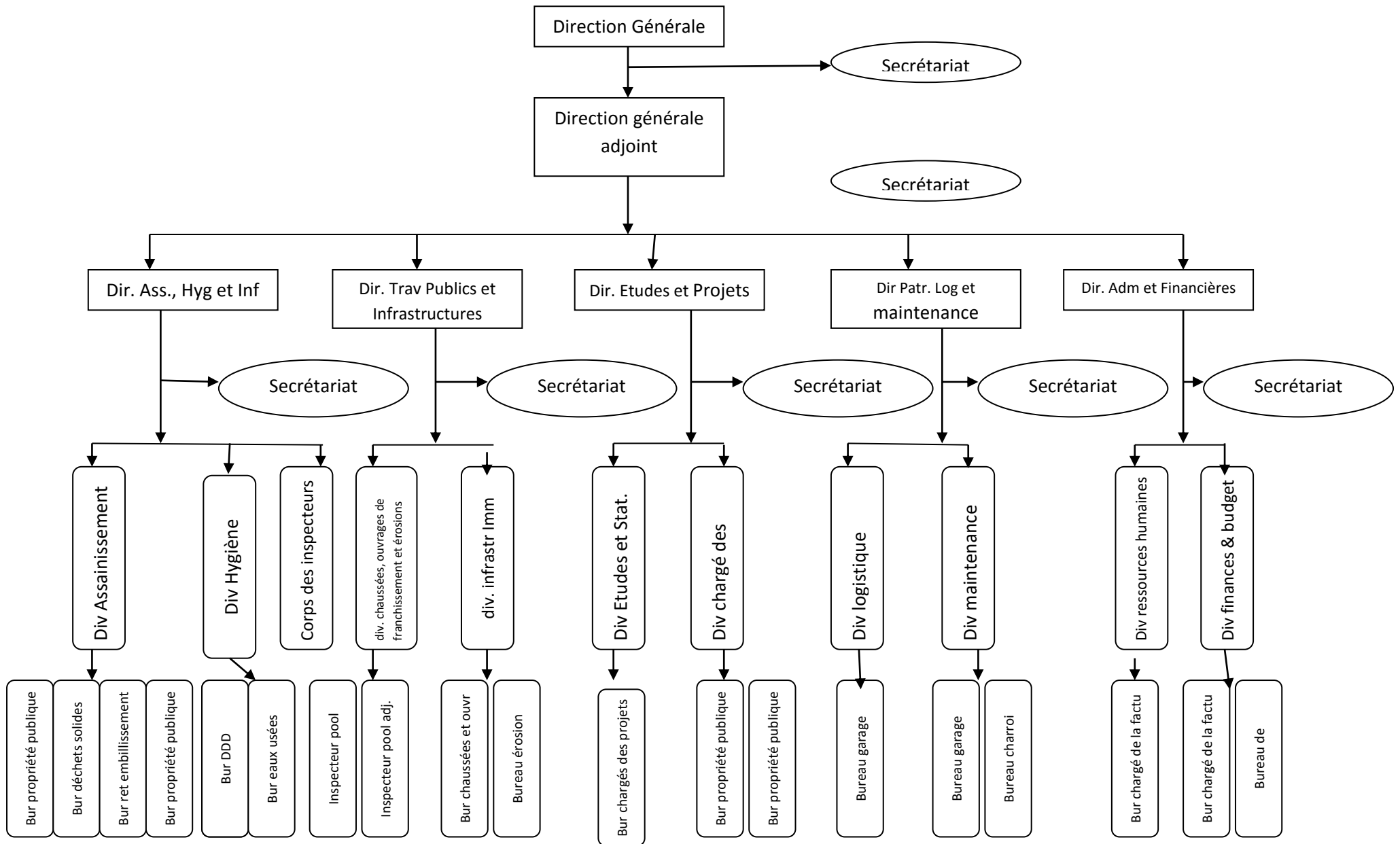
Le comité de gestion établit chaque année au titre de budget, un état des prévisions des dépenses pour le prochain exercice. Ainsi, le budget de la RATPK est soumis par le conseil de surveillance à l'approbation du gouverneur de la ville au plus tard le 31 octobre de l'année qui précède, celle à laquelle il se rapporte. Et l'approbation est réputée acquise lorsqu'aucune décision n'est intervenue avant la date du début de l'exercice auquel il se rapporte.

#### c. Evaluation de ladite régie

Par rapport à d'autres services qui visent aussi l'assainissement de la ville et qui n'ont pas pu réaliser ou concrétiser leurs missions, la régie d'assainissement et travaux publics de Kinshasa (RATPK) quant à lui, a pu réaliser sa mission à 60% au moins, car les déchets qui faisaient le tour des communes, c'est-à-dire que les ordures qui se trouvent dans la commune de Masina pouvaient quitter là vers la commune de Matete et de là passer encore à celle de Lemba. Cela prouve combien les immondices 'avaient pas une décharge finale.

La RATPK à travers ses stratégies a résolu ce problème en créant un centre d'enfouissement technique (CET) à M'pasa, en mettant aussi des poubelles publiques.

## Organigramme de la Régie d'Assainissement et des travaux publics de Kinshasa (RATPK)





### ***Section 3 : Politique publique pour un meilleur assainissement de la ville de Kinshasa***

La RATPK en tant qu'une politique publique, elle doit obéir aux directives données ou provenant du gouvernement provincial de la ville de Kinshasa.

Par rapport à ces directives, cette politique doit se baser sur les ménages, les industries, les marchés, les hôpitaux, puis, elle doit avoir un comité d'inspection afin de mettre en place une liste de règles ou normes moyennant aussi les amendes.

#### **1. Les ménages**

Les ménages sont parmi les causes de l'insalubrité de la ville ; la lutte contre cette insalubrité doit aussi commencer par les ménages en interdisant toutes conditions favorables à l'éclosion ainsi qu'à la multiplication de vecteurs et toutes autres nuisances comme les moustiques, mouches, rats...

Pour lutter contre ces nuisances, il faut :

- Rendre la parcelle propre en enlevant les hautes herbes, les broussailles, les immondices ;
- Eviter de garder les eaux stagnantes dans les parcelles parce que cela permet la multiplication des moustiquaires et autres vecteurs, puis ;
- Respecter les normes élémentaires d'hygiène environnementale et corporelle.

## **2. Les industries, marchés publics et les hôpitaux**

Ces derniers doivent désinfecter, désinsectiser puis dératiser ses patrimoines immobiliers selon les directives définies par le Ministère provincial. Ils ne doivent pas déverser les déchets provenant de leurs travaux dans des endroits publics.

Par rapport aux prescriptions légales, les industries, les marchés publics et les hôpitaux doivent posséder des toilettes (W.C) ne pas parsemer les déchets humains n'importe comment et n'importe où.

## **3. Comité d'inspection**

Ce comité aura comme objectif de constater et de sanctionner toutes les contraventions et ceci définies par l'arrêté n°08/SC/088/MINEC.G/BLD/PLS/2010 du 10 mai 2010 portant mesures collectives d'assainissement de la ville de Kinshasa, notamment sur :

- La vente de l'eau en sachet plastic ;
- L'exposition sur la voie publique et en dehors de magasins et marchés des articles de traités en vue de la vente ;
- L'exercice des activités des cultures vivrières le long et entre les rues ainsi que dans les espaces verts non appropriés et non indiqués par l'autorité administrative compétente ;
- L'abandon des épaves de véhicules automobiles ou l'érection le long des artères de la ville des garages de fortune, kiosques, restaurants, terrasses, etc.

Ainsi, il est recommandé aux propriétaires des établissements commerciaux et aux occupants de parcelles, aux

propriétaires d'immeubles à appartement multiples situés tout au long des artères principales de garder l'environnement dans un état salubre permanent, ils doivent entretenir les caniveaux adjacents à leurs activités, cet entretien doit se faire régulièrement pour éviter l'encombrement des ordures.

#### **4. La mise en place des règles pour la réussite de cette politique publique**

La réussite de cette politique est entre les mains des autorités communales, car ce sont elles qui devraient inviter la population kinoise à connaître et à respecter les règles relatives à la salubrité publique.

Tout en se soumettant et se conformant aux dispositions réglementaires de Gouverneur de la ville, les bourgmestres doivent prendre à leur tour pour les mesures incitatives à la mise en œuvre par les agents, les chefs de quartier, les associations, les administrés des politiques publiques conçues.

Pour ce faire, ces mesures doivent prévoir les mécanismes de contrôle et de sanctions pour suivre la mise en application, c'est-à-dire qu'il faut au moins prévoir tout à l'avance, anticiper les réactions, les effets prévus et imprévus.

En ce qui concerne les amendes, les gens qui jettent des ordures en désordre sans tenir compte du milieu, ils seront soumis aux amendes suivantes :

- Payer 1000fc

- Faire une journée sur le lieu entrain de travailler afin de rendre ce milieu propre.

#### **Sections 4 : suggestions**

Mettre un point final sur ce travail sans émettre ou donner nos suggestions, c'est commettre un péché scientifiquement. D'où il nous a été utile de donner nos suggestions pour rendre la régie d'assainissement et travaux publics de Kinshasa (RATPK) très efficace et performante tout en donnant ce qui suit comme source innovatrice :

- Avoir des notions sur la bonne gouvernance dans toutes les communes ;
- Avoir une notion de salongo spécial dans chaque quartier ;
- Mettre dans chaque quartier et sur chaque avenue une poubelle publique ;
- Faire la sensibilisation à travers les mégaphones ou soit porte à porte ;
- Faire la campagne et les meetings sur la notion de salubrité ou d'hygiène ;
- Engager les agents qui vont servir la ville ;
- Motiver ces agents avec un bon salaire et
- Disposer un budget conséquent pour la mise en œuvre au quotidien de cette régie.

## CONCLUSION

Tout problème a son début et il a aussi sa fin. Nous voici à la fin de notre travail qui a été centré sur « La politique publique en matière d'insalubrité dans la ville de Kinshasa ».

Outre l'introduction et la conclusion, notre travail était scindé en trois chapitres dont le premier parle du cadre théorique et conceptuel. Le deuxième porte sur la présentation de la ville de Kinshasa et le troisième est axé sur la politique publique en matière d'insalubrité dans la ville de Kinshasa.

Notre problématique a tourné autour de trois questions ci-après :

- Qu'est-ce qui serait à la base de la politique publique sanitaire dénommée « Kin-propre » ?
- Quels sont les mécanismes mis en place par l'exécutif urbain en vue de la matérialisation de la politique d'assainissement Kin-propre ?
- Quelle politique préventive peut-on mettre en place pour empêcher la prolifération des ordures dans la ville de Kinshasa ?

Au regard de ces questions, nous avons émis les hypothèses selon lesquelles :

- Rendre la ville de Kinshasa un cadre viable et vivable en vue de la revêtir de sa belle robe « Kin-propre ».
- La mise en place de la Régie d'Assainissement et Travaux Publics de Kinshasa, c'est le mécanisme qui est mis en place pour opérationnaliser la vision Kinshasa-propre.

- Pour ce qui est de la troisième préoccupation, nous avons émis l'hypothèse à travers laquelle, la mise en place de la campagne de sensibilisation de la population dans la gestion des ordures par ménage devrait être une politique préventive, afin d'empêcher la multiplication ou l'amplification des ordures dans la ville de Kinshasa.

Pour changer le problème de l'insalubrité dans la ville de Kinshasa, il faut que l'Etat joue son rôle d'avant-garde en mettant les moyens suffisants afin que les services concernés soient en mesure de se prendre en charge.

La RATPK qui est d'ailleurs connue par l'Etat doit à son tour promouvoir l'éducation sanitaire de la population et de l'hygiène publique tout en lançant des communiqués à la télévision et radio, donner les informations de bouche à l'oreille, dans des journaux, des théâtres ou publicités.

D'où, l'assemblée provinciale doit voter un budget pour une bonne promotion de salubrité et d'assainissement de la ville de Kinshasa afin de garantir le bien-être de notre capitale.